

## 44 avenue de Villiers : la Mairie de Paris doit suspendre les travaux

Le 15 juin dernier, la commission du Vieux Paris a voté une résolution défavorable au projet en cours de réalisation au 44 avenue de Villiers.

La commission appelle ainsi à modifier le projet, afin qu'il s'intègre mieux dans la parcelle de l'ancien hôtel particulier Mirabaud construit en 1880 par l'architecte Lucien Magne, et plus globalement, dans le paysage du quartier de la Place du Général-Catroux.

Geoffroy Boulard, Maire du 17ème arrondissement, salue cette décision, après avoir alerté la Mairie de Paris depuis plus d'un an pour préserver ce patrimoine exceptionnel au coeur du 17ème arrondissement.

Il avait en effet saisi la Commission du Vieux Paris <u>dès le mois de février 2021</u>, puis la Mairie de Paris à l'automne, sans succès alors qu'il s'agissait de préserver l'architecture de cet ensemble néogothique du 19ème siècle et d'empêcher la surélévation envisagée dans le projet.

C'est en outre grâce au maire du 17ème que le porche de cet immeuble avait pu être sauvé in extremis en décembre 2021.

Enfin, le 8 avril dernier, le Maire du 17ème a de nouveau sollicité par courrier le Premier adjoint à la Maire de Paris pour faire modifier le permis de construire.

Selon Geoffroy Boulard, « Il est donc heureux que la Mairie de Paris, ainsi que la Commission du Vieux Paris, aient enfin pris la décision de sauvegarder ce patrimoine! J'attends que ce projet soit revu et que les travaux soient immédiatement suspendus. Il en va non seulement de l'esthétique de l'immeuble et du quartier, mais c'est également pour moi un enjeu patrimonial! »

## **Contact presse:**

Cyrielle Gillet cyrielle.gillet@paris.fr